

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **FCT 015-1570/15/CC**

### **■ Présentation du Compte Rendu d'Activité 2014 de la Concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Marseille Provence Métropole, sur la commune de Marseille et sur la commune de Marignane DVDPAG 15/13932/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 instaure le transfert de plein droit de certaines compétences, en lieu et place des Communes membres, dont la compétence de concession de distribution publique de gaz à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

14 communes membres avaient préalablement transféré cette compétence au SMED 13.

Du fait du transfert de compétence à la Communauté Urbaine, les dispositions de l'article L5215-22 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent le retrait de plein droit de l'exercice de la compétence distribution de gaz par le SMED 13 concernant ces 14 communes.

Par délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2015 (N° FCT 022-1258/15/CC), une convention a été approuvée afin de confier au SMED 13 de façon transitoire, pour 2014 et 2015, l'exercice du contrôle de la concession de distribution de gaz naturel sur le territoire de ces 14 communes.

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Marseille, Marignane et Ensues-La-Redonne est confiée à GrDF par contrats de concession d'une durée de 30 ans et rendus exécutoires respectivement les :

- 4 avril 2012,
- 6 octobre 1998,
- 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité concédante un Compte Rendu d'Activité retraçant l'exécution qualitative et financière du service.

L'examen de ce compte rendu est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Délibérante qui en prend acte.

Les Comptes Rendus d'Activité des Concessions de distribution publique de gaz sur le territoire de Marseille Provence Métropole pour l'année 2014 ont été transmis par GrDF et ont fait l'objet d'une analyse des services communautaires dont la synthèse est jointe en annexe pour l'année 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Energie ;

**Signé le 21 Décembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 11/0024/FEAM du 7 février 2011 portant approbation du traité de concession entre GrDF et la Ville de Marseille pour la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 30 ans à compter du 4 avril 2012 ;
- La délibération n° FCT 012-1248/15/CC du 25 septembre 2015 approuvant le transfert de plein droit du traité de concession de la Ville de Marseille conclu avec GrDF et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le procès verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que les Comptes Rendus d'Activité de Concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Marseille Provence Métropole, sur la Commune de Marseille et sur la Commune de Marignane pour l'année 2014 ont été remis par GrDF, titulaire des traités de concession de distribution publique de gaz naturel des communes membres de Marseille Provence Métropole

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est pris acte des Comptes Rendus d'Activité des Concessions de distribution publique de gaz naturel pour l'année 2014 sur le territoire de Marseille Provence Métropole, sur la Commune de Marseille et sur la Commune de Marignane, remis par GrDF en charge de la distribution publique de gaz naturel.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Ressources humaines  
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER